

**ASSOCIATION
ENTRE
L'UNION EUROPÉENNE
ET L'ALGÉRIE**

Le Conseil d'Association

**Bruxelles, le 13 mars 2017
(OR. fr)**

UE-AL 3103/17

PROCÈS-VERBAL

Objet: La neuvième session du Conseil d'Association Algérie-UE (Bruxelles, 4 juin 2015)

SOMMAIRE

1.	Paroles d'ouverture et adoption de l'ordre du jour	3
2.	Adoption du projet de procès-verbal de la huitième session (doc.UE-AL 3101/15);	3
3.	Situation en Algérie et dans l'Union européenne	3
4.	Relations UE-Algérie: état des lieux et perspectives.....	5
5.	Dialogue politique sur des sujets d'intérêt commun ¹	8
6.	Divers.	8
	Paroles de clôture	8

o
o o

<u>Annexe I</u> :	Ordre du jour	9
<u>Annexe II</u> :	Liste des membres de la délégation européenne	10
<u>Annexe III</u> :	Liste des membres de la délégation Algérienne	11
<u>Annexe IV</u> :	Déclaration de l'Union européenne	12
<u>Annexe V</u> :	Déclaration de l'Algérie	20

= ¹ Point traité dans la partie informelle.

Le jeudi 4 juin 2015, s'est tenue à Bruxelles, la neuvième session du Conseil d'association UE-Algérie. Cette session a été précédée par une session restreinte le mercredi 3 juin 2015.

La session plénière a été présidée du côté européen par Mme Federica MOGHERINI, la Haute Représentante de l'Union pour les Affaires Étrangères et la Politique de Sécurité. La délégation algérienne a été conduite par le Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de l'Algérie, M. Ramtane LAMAMRA.

La Commission a été représentée par M. Michael Koehler Directeur à la Direction Générale de Voisinage (NEAR), le Service Européen d'Action Extérieure par M. Hugues MINGARELLI, Directeur général pour l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient, la Péninsule arabe, l'Iran et l'Irak et le Secrétariat général du Conseil par M. Luís AMORIM, Chef d'Unité, Unité 2B, Affaires Etrangères, Elargissement, Protection Civile.

Paroles d'ouverture

La Haute Représentante, Mme MOGHERINI, a souhaité la bienvenue à la délégation algérienne, au représentant de la Commission et aux représentants des Etats membres et s'est déclarée ravie d'accueillir à Bruxelles la neuvième session du Conseil d'association entre l'UE et l'Algérie.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour provisoire (cf. doc. UE-AL.3102/15 - Annexe I)

Le Conseil d'association a adopté l'ordre du jour tel que repris au document UE-AL 3102/15 (cf. Annexe I).

Point 2 : Adoption du projet procès-verbal de la huitième session du Conseil d'association UE-Algérie (Bruxelles, 13 mai 2014) (cf. doc. UE-AL 3101/15)

Le Conseil d'association a adopté le procès-verbal de la huitième session du Conseil d'association UE-Algérie, tenue à Bruxelles, le 13 mai 2014, tel que repris au document UE-AL 3101/15.

Point 3 : Situation en Algérie et dans l'Union européenne.

Mme MOGHERINI a commencé par présenter les derniers développements institutionnels survenus au sein de l'UE: l'élection du Parlement européen, la nouvelle Commission, le Président du Conseil Européen. Elle a mis l'accent sur l'introduction d'une nouvelle méthode de travail du côté de la Commission à savoir la coordination entre les commissaires en charge des dossiers relevant de l'action extérieure de l'UE, qui peuvent désormais utiliser les différents instruments disponibles pour le développement, l'aide humanitaire, le commerce, mais aussi, l'énergie, le climat, en utilisant plusieurs possibilités pour une approche coordonnée et plus efficace.

Concernant les défis politiques intérieurs de l'UE, Mme MOGHERINI a souligné les points en commun avec l'Algérie, surtout en matière d'emploi, notamment des jeunes, tout comme la situation au niveau social, même si l'économie européenne s'était déjà acheminée vers une sortie de la crise économique et financière. Le plan d'investissement adopté pour revitaliser l'économie réelle de l'UE a été mentionné, ainsi que l'amélioration de la réglementation dans l'attente de développements législatifs au niveau européen.

Elle a souligné le grand effort réalisé sur la fiscalité, l'environnement, sur le plan social et, surtout, une meilleure articulation des politiques internes et externes sur la migration. Le travail s'est développé entre les ministres des affaires extérieures et intérieures de l'UE pour améliorer le système d'intégration et pour progresser sur la question des canaux de migration légale. D'autres sujets politiques importants du côté européen ont été mentionnés, comme les futurs résultats des élections au Royaume Uni qui ouvriraient un processus intéressant en ce qui concerne le futur de l'UE, et la question grecque, qui demandait de trouver une solution constructive pour préserver l'unité de la zone euro.

Le ministre LAMAMRA a remercié l'UE pour son accueil chaleureux et s'est réjoui des évolutions importantes dans l'UE concernant la Commission et la nouvelle Haute Représentante. À propos de la situation en Algérie, il a souligné les progrès particulièrement importants suite aux élections présidentielles d'avril 2014, qui ont dynamisé la vie publique, à travers le rôle des partis politiques, mais aussi de la société civile et des associations, ou encore du secteur audiovisuel et de la presse. Sur cette toile de fond, la situation économique jouait aussi un rôle important suite à la détérioration des prix du pétrole alors que la demande sociale n'arrêtait pas d'augmenter. Dès lors la maîtrise et la rigueur concernant les dépenses publiques était devenue essentielle. Malgré cela, des mesures d'austérité n'avaient pas été mises en place, bien qu'une loi de finances complémentaire était en préparation pour marquer l'évolution de la politique gouvernementale vers la maîtrise des dépenses publiques. La révision de la constitution se faisait dans un sens de libéralisation accrue, avec davantage d'équilibre du pouvoir entre l'exécutif et le législatif et davantage d'espace pour l'opposition et la société civile.

L'Algérie allait également vers le renforcement de la place de la femme dans la société et dans les institutions de la république. A la fin de 2015, le renouvellement du Conseil de la Nation était attendu, comprenant des élections dans des collectivités territoriales pour élire 40 sénateurs, auxquels 24 autres seraient ajoutés suite à leur désignation par le Président de la République, conformément à la constitution. La lutte contre le terrorisme, menée par l'armée nationale populaire et les services de sécurité, continuait avec des résultats appréciables, tandis que parallèlement la population rejetait fondamentalement le terrorisme, ayant été la principale victime de cette tragédie pendant plusieurs années. L'engagement algérien s'était accru mettant l'accent sur la sécurité des frontières nationales. Ces dispositifs considérables avaient donc encore augmenté la pression sur les dépenses publiques. Néanmoins, l'Algérie se présentait debout, essayant de consolider sa croissance notamment dans les secteurs hors hydrocarbures, prenant régulièrement des mesures pour stimuler la production nationale à fin de donner aux exportations hors hydrocarbures une place de plus en plus significative dans la balance commerciale du pays.

Mme MOGHERINI a remercié le ministre pour ce résumé et, au nom de l'UE, a salué l'annonce d'une réforme constitutionnelle qui devrait aboutir avec l'adoption d'une loi fondamentale. Par rapport aux défis sur le plan économique et social en Algérie, ils étaient aussi présents en Europe, surtout concernant la gestion des finances publiques dans des situations qui demandaient aussi le soutien social, notamment à la jeunesse. Elle a apprécié beaucoup les progrès que constituaient la révision de la loi pour criminaliser la violence à l'envers femmes, des mesures courageuses particulièrement dans le domaine des droits de l'Homme, comme le droit de réunion ou de manifestation ou la gouvernance et la diversification de l'économie.

Au nom de la Commission, Mme MOGHERINI a évoqué la coopération technique dans plusieurs domaines autour de trois axes de coopération: premièrement, la diversification de l'économie, un sujet devenu prioritaire dans le contexte de la chute du prix des hydrocarbures; deuxièmement, le développement du marché du travail et de l'emploi, une préoccupation en commun avec les priorités politiques internes de l'UE et de la plupart des Etats Membres; troisièmement, le renforcement de la participation des citoyens qui était aussi une préoccupation globale.

Point 4 : Relations UE-Algérie: état des lieux et perspectives.

Mme. MOGHERINI a réaffirmé la volonté de l'UE de travailler étroitement avec l'Algérie sur tous les défis partagés en commun: la lutte contre le terrorisme, l'échange d'informations, la prévention de la radicalisation, ainsi comme dans d'autres secteurs: la migration, la stabilité régionale ou la sécurité énergétique. Elle a souligné que le dialogue politique existant entre les deux partis reposait déjà sur des bases solides permettant un accompagnement de la coopération sectorielle, dans le cadre de l'Accord d'Association mais aussi de la Politique Européenne de Voisinage (PEV). Elle a noté avec satisfaction l'intensification des relations bilatérales en 2014 et 2015 à travers les réunions de tous les Sous-Comités de l'Accord d'Association et, en particulier, l'organisation du premier Dialogue de Haut Niveau sur l'Energie à Alger, avec la présence du Commissaire compétent. Dans ce contexte, l'UE a réitéré le souhait de soutenir davantage l'Algérie dans la mise en œuvre de l'agenda de réformes annoncé par le Président Bouteflika en 2011, notamment en ce qui concerne la révision de la Constitution, le renforcement de la gouvernance et l'indépendance de la justice, selon les standards internationaux. À propos de la mise en œuvre de l'Accord d'Association, l'UE a reconnu qu'il devrait tenir compte des évolutions, des attentes et des contraintes de chaque partie, et ce faisant, qu'il est donc essentiel que le dialogue bilatéral puisse se renforcer et aller vers les besoins identifiés en commun.

M. GARCIA BERCERO, Directeur General adjoint de la DG TRADE a affirmé l'importance de l'Algérie non seulement du point de vue politique mais aussi du point de vue économique et commercial. Dans ce contexte, il a réitéré l'appui clair de l'UE au processus d'adhésion de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), tout en reconnaissant que quelques efforts supplémentaires demeuraient nécessaires surtout en matière de services. Il a souligné l'impact des mesures règlementaires introduites par l'Algérie sur le climat des affaires et les opérateurs économiques européens qui craignaient les délais en douane et, saisissant l'occasion du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'Accord d'Association, a invité les parties à procéder à une évaluation conjointe de l'Accord en vue de faire progresser le partenariat.

Le Ministre LAMAMRA a corroboré l'importance de ce dixième anniversaire en rappelant que, de toute évidence, l'Algérie était un partenaire naturel majeur de l'UE, et que le partenariat entre les parties se devait d'être plus équilibré, notamment à travers des compensations et des investissements européens plus significatifs. En présence de la Haute Représentante, il a voulu renforcer l'importance du climat de ce partenariat, basé sur le respect mutuel et l'équilibre des intérêts. A ce titre, il a souligné que le perfectionnement du dialogue entre les deux parties était très important pour le soutien de l'Algérie.

Concernant l'adhésion à l'OMC, le Ministre LAMAMRA a concédé que le progrès était lent mais a souhaité que le partenaire européen puisse jouer un rôle de locomotive pour aider l'Algérie.

Il a plaidé pour une stratégie d'ensemble permettant d'envisager l'horizon en tenant compte des préoccupations majeures des parties, comme par exemple la question de l'effondrement du prix du pétrole, qui a eu un impact significatif en Algérie.

Mme MOGHERINI a confirmé l'importance de conversations équilibrées et a soutenu l'intensification du dialogue et des échanges pour mieux se comprendre. Elle a mentionné les changements en cours résultant de la révision de la PEV, pour améliorer ses aspects les moins efficaces. Elle a aussi rappelé la dynamique politique institutionnelle des réunions des Conseils d'association, qui exprimaient des positions communes agréées par les 28 États membres de l'UE. Le dixième anniversaire de l'Accord d'Association a été considéré comme une excellente occasion pour être constructif et aller au-delà des réalisations déjà achevées.

Sur le soutien à la gouvernance et la société civile, l'Ambassadeur BELANI a signalé que l'appui à la gouvernance faisait partie des axes prioritaires identifiés par les deux parties, et était également bien enraciné dans le cadre de la coopération 2014-2017. À la demande de l'Algérie, il existait un programme additionnel d'appui aux réformes, le programme "SPRING" (Support for Partnership, Reforms and Inclusive Growth), qui visait toute l'administration en Algérie, y compris les institutions législatives, la société civile et l'association des avocats, afin de mettre en place un programme de travail et favoriser le transfert d'expertise de l'UE pour faire bénéficier l'ensemble des institutions et acteurs non étatiques. Le programme commun avec l'OCDE, SIGMA (Support for Improvement in Governance and Management) fournissait un appui à la fonction publique et à la Cour des comptes algérienne, incarnait un autre élément de l'appui à la modernisation des institutions, y compris pour promouvoir l'inclusion active des jeunes dans la société. Pour assurer la réussite de ces programmes, et cibler tous les secteurs clefs, leurs termes de référence étaient élaborés en amont dans des réunions préparatoires, pour consolider le développement de la société algérienne et le renforcement de ses capacités. Entre autres, l'Algérie travaillait avec l'UE, le Conseil de l'Europe, la Commission de Venise, toujours dans le but d'élaborer les perspectives d'un avenir commun. Dans ce contexte, l'Algérie avait récemment apporté son appui à l'adhésion de l'UE à l'Institut International du Droit et de la Justice, basé à Malte. Il a été rappelé à cet égard que l'Algérie était l'un des rares pays très engagés dans le domaine de l'appui à la justice et à sa réforme, en mettant l'accent sur la modernisation des systèmes pénitentiaires du pays. Concernant l'appui à la gouvernance deux programmes à long terme destinés à la société civile et aux ONG en Algérie ont été mentionnés, ainsi qu'une demande dans le cadre du programme 2014-2017, pour une action vers la jeunesse dans le plan d'action 2016. En ce qui concerne la problématique commerciale, l'Ambassadeur BELANI a rappelé que toutes les mesures à prendre par l'Algérie avaient été discutées de façon approfondie lors du sous-comité "Industrie et Commerce". La relation commerciale étant en croissance, il a rappelé que l'occasion était dès lors venue pour l'UE de considérer la demande algérienne à propos des compensations à lui proposer suite à l'adhésion des nouveaux États membres à l'UE, dans le cadre de l'article 21 de l'Accord d'Association. Mme MOGHERINI a réitéré son plein soutien au rôle très important de la société civile algérienne, en particulier dans le cadre du processus de réformes. Elle a reconnu l'engagement du gouvernement algérien, et de son Président Bouteflika, en faveur de plus de gouvernance locale, du rapprochement de l'administration vers les citoyens et du développement économique local. En cours de discussion, le projet pour l'appui aux capacités des acteurs de développement local

permettrait aussi davantage l'implication de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développements locaux. Ce projet avait pour objectif de donner un ancrage territorial accru aux politiques de développement économique mis en place par le gouvernement. Sur le soutien à la diversification de l'économie algérienne, une référence a été faite à la chute du prix des hydrocarbures et aux défis que cette chute engendre, confirmant ainsi le besoin d'être ambitieux dans la mise en œuvre d'un programme de réformes économiques qui requiert une vision mais aussi un grand courage politique pour mener à bien les changements nécessaires. L'UE a rappelé qu'elle partageait avec l'Algérie cette volonté d'aller vers plus de diversification économique en suivant une approche pragmatique d'appui à un nombre limité de mesures d'amélioration du climat des affaires, notamment pour permettre de générer des résultats tangibles au bénéfice des entreprises, des deux côtés de la Méditerranée. Mme MOGHERINI a souligné qu'il s'agissait là du développement d'un dialogue entre le secteur privé et les pouvoirs publics afin d'affiner leur compréhension réciproque des enjeux de la réglementation de l'activité économique.

Sur la gouvernance locale, le Ministre LAMAMRA a clarifié les mesures prises par le gouvernement algérien pour renforcer l'interaction avec la société civile et trouver des solutions en fonction de ce que les élus - qui parlent au nom de la société civile - exprimaient, dans un dialogue systématique, mené au niveau le plus élevé du gouvernement. Il a aussi souligné les mesures de rapprochement de l'administration à l'égard des administrés, à travers un redécoupage territorial qui conduira à une meilleure approche entre les citoyens et l'administration, notamment dans les zones désertiques du grand sud et des hauts plateaux, dans lesquelles la densité de population est très faible. Il a souligné, à ce propos, que le ministère algérien de l'intérieur recourrait à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de communication pour lutter contre la bureaucratie et faciliter la délivrance des dossiers administratifs aux citoyens, aussi bien à l'intérieur du territoire national qu'à l'étranger. Il a cité, à titre d'exemple, les certificats de nationalité ou les casiers judiciaires, de sorte que le citoyen ressente le bénéfice d'une meilleure prestation de l'administration publique, qui de son côté, gagnait en coût et en temps. Le Ministre LAMAMRA a affirmé que la même volonté existait en ce qui concerne l'environnement général des affaires, et que, consciente d'un certain nombre de faiblesses, l'Algérie se préparait à mettre en place des mesures clés pour changer la perception des partenaires économiques sur la réalité de l'environnement institutionnel national. Concernant la diversification de l'économie algérienne, il a affirmé qu'il s'agissait d'apporter davantage de soutien à la diversification qui était désormais une approche irréversible et déjà inscrite dans le plan quinquennal 2015 – 2019, et ce, même si les hydrocarbures restaient extrêmement importants en matière de recettes. L'accent avait été aussi mis sur l'industrie (la réhabilitation de la base industrielle du pays et les petites et moyennes entreprises) de sorte que le secteur privé puisse gagner sa place dans l'économie nationale. Il a rappelé que le secteur agricole avait connu une croissance encourageante, évolution vers l'autosuffisance du pays dans un certain nombre de domaines clés. Il a aussi souligné que le tourisme était devenu l'une des grandes priorités du plan quinquennal 2015-2019, tout comme l'économie numériques, l'enseignement ou la recherche, et ce, afin d'effectuer un saut qualitatif dans un contexte de compression des ressources qui appelait encore des progrès et des réformes. Le Ministre a évoqué le rôle très actif des représentants du patronat en Algérie et leurs regrets quant au niveau faible des exportations, imputant les difficultés d'accès au marché européen aux barrières non tarifaires.

Le Ministre LAMAMRA a souligné que les contingents ne sont appliqués que quelques mois par an, et que la réadmission des produits défavorisaient la capacité des exportateurs algériens. Le ministre a plaidé pour plus de cohérence à fin de soutenir le secteur privé, l'aider à se consolider et participer à la diversification de l'économie.

Sur la coopération technique, Mme MOGHERINI a réitéré l'importance que l'UE attache à la modernisation de l'Algérie, en particulier dans un climat de partenariat égalitaire et dans le cadre unique d'appui pour la période 2014-2017, basé sur des priorités définies conjointement. Elle a rappelé l'attachement des parties aux documents de programmation définis en 2014 incluant les priorités de coopération bilatérale jusqu'à 2017, dont le Mémoire d'Entente à signer à la suite de cette réunion. Elle a suggéré que les échanges sur la programmation pour l'année 2016 puissent rapidement commencer sur la base des priorités du gouvernement algérien, pour identifier les nouveaux projets à engager le plus vite possible. Enfin, Mme MOGHERINI a remercié l'Algérie d'avoir été le premier pays à réagir activement à l'invitation de l'UE en vue d'une réflexion commune sur le futur de la PEV, le but étant d'utiliser les contributions des pays partenaires pour changer le climat de leur relation avec l'UE et développer leur "appropriation" de cette politique et se doter ainsi de moyens utiles pour atteindre un véritable partenariat.

En ce qui concerne la coopération financière, le Ministre LAMAMRA a invoqué le contexte de la réduction considérable des revenus algériens en raison de la chute du prix du pétrole. De ce fait, il a plaidé pour que le montant de l'enveloppe pour la coopération financière européenne soit cohérente et à la mesure des réformes nécessaires en Algérie pour aider le pays. Il a remarqué que l'appui financier de l'UE vers d'autres pays du Maghreb, comme le Maroc ou la Tunisie, était supérieurs, et que l'Algérie avait besoin de plus de soutien de l'UE pour rattraper le même niveau de développement. Le Ministre LAMAMRA, invoquant la nouvelle formule de Plan d'Action en cours d'élaboration, a laissé entendre qu'elle pourrait être un bon moyen pour rattraper le retard et figurer parmi les premiers dans la nouvelle configuration de la PEV. Il a rappelé la participation de l'Algérie à la réunion de Barcelone pour apporter des contributions à la révision de la PEV et a informé de son intention de participer à la prochaine réunion à Beyrouth.

Point 5 : Dialogue politique sur des sujets d'intérêt commun.

Les questions régionales et internationales ont été évoquées dans une session restreinte, le 3 juin 2015.

Point 6: Divers

Aucun point n'a été soulevé.

Paroles de clôture

Mme MOGHERINI a remercié les participants pour cette session du Conseil d'Association et pour l'échange important et franc sur le travail qui reste à faire en commun. Elle a également remercié l'Algérie pour ses contributions apportées à Barcelone au sujet de la révision de la PEV et son intention de participer à la prochaine réunion au Liban. Elle a finalement invité la partie algérienne à procéder à la signature du mémorandum d'entente concernant la coopération financière.

Le Ministre LAMAMRA a remercié l'assemblée et a confirmé la poursuite de la coopération de son pays.

**ASSOCIATION
ENTRE
L'UNION
EUROPÉENNE
ET L'ALGÉRIE**

Bruxelles, le 1 juin 2015

- Le Conseil
d'Association -

UE-AL 102/15

ORDRE DU JOUR

La neuvième session du Conseil d'association UE-Algérie

le 3-4 juin 2015

à Bruxelles

1. Adoption de l'ordre du jour.
 2. Adoption du compte rendu de la huitième session du Conseil d'association UE-Algérie (Bruxelles, 2014).
 3. Situation en Algérie et dans l'Union européenne.
 4. Relations UE-Algérie, développement et perspectives.
 5. Dialogue politique sur des sujets d'intérêt commun².
 6. Divers.
-

² Point traité dans la partie informelle.

NEUVIEME SESSION DU CONSEIL D'ASSOCIATION UE-ALGERIE

(3-4 juin 2015, Bruxelles)

DELEGATION UNION EUROPEENNE

Mme. Federica MOGHERINI, la Haute Représentante de l'Union pour les Affaires Étrangères et la Politique de Sécurité *

M. Michael KOEHLER, Directeur, DG NEAR, en représentation du Commissaire*

Mr. Stefano MANSERVISI, Chef du Cabinet de la HR*

M. Michael CURTIS, membre du cabinet de la HR*

Mme. Catherine RAY, membre du cabinet de la HR*

M. Jean-Christophe FILORI, DG Near, Maghreb*

Mr. Ignacio Garcia BERCERO, Directeur, DG Trade

Mr. Hugues MINGARELLI, Directeur général EEAS.IV*

Mr. Marek SKOLIL, Chef de la délégation de la UE en Algérie*

Ms. Maja BOZOVIC, Président du groupe de travail Maghreb/Mashrek

Mr. Luis AMORIM, Chef d'Unité , Unité "Sécurité" Co-Secrétariat du Conseil d'association entre l'UE-Algérie*

Mr. Bernard SAVAGE, Chef de Division, Division "Maghreb";*

Mr. Dimosthenis MAMMONAS, Administrateur en charge du groupe de travail Maghreb/Mashrek

Mr. Luis Miguel BUENO, Desk Algerie, EEAS*

** participants au Dialogue Politique (partie informelle de la réunion)*

NEUVIEME SESSION DU CONSEIL D'ASSOCIATION UE-ALGERIE

(3-4 juin 2015, Bruxelles)

Délégation de l'Algérie

S.E.M. Ramtane LAMAMRA, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale

M. Noureddine BARDAD-DAIDJ, Directeur Général Europe, Ministère des Affaires Etrangères

M. Amar BELANI, Ambassadeur d'Algérie au Royaume de Belgique

M. Ali MOKRANI, Directeur de la Coopération avec l'Union Européenne et les Institutions Européennes, Ministère des affaires Etrangères

M. Mohamed Sofiane BERRAH, Ministre Conseiller, Ambassade d'Algérie

M. Ammar HADJAR, Chef de bureau, Ministère des Affaires Etrangères

M. Mohamed ZERGOT, Conseiller, Ambassade d'Algérie

M. Fouad FERHAT, Secrétaire des Affaires Étrangères, Ambassade d'Algérie

M. Dahmane YAHIAOUI, Secrétaire des Affaires Etrangères, Ambassade d'Algérie

Mme Yousria BERRAH, Secrétaire des Affaires Etrangères, Ambassade d'Algérie

M. Toufik RATA, Attaché des Affaires Etrangères, Ambassade d'Algérie

**NEUVIEME SESSION DU
CONSEIL D'ASSOCIATION UE UE-ALGÉRIE
(3, 4 juin 2015, Bruxelles)**

Déclaration de l'Union européenne

Dialogue politique

1. L'Union européenne (UE) se félicite de la **tenue de la neuvième session du Conseil d'Association Algérie-UE**, qui a permis aux parties de renforcer les bases de leur partenariat, dont l'UE souligne le caractère stratégique, et de donner un nouvel élan au dialogue politique et de raffermir la coopération bilatérale. L'UE réitère le souhait d'approfondir ses relations avec l'Algérie sur la base des principes et valeurs partagés.
2. Alors qu'on célèbre les dix ans de l'entrée en vigueur de l'**Accord d'Association**, l'UE reste convaincue de son utilité et de la nécessité d'utiliser pleinement son potentiel. L'UE considère que sa mise en œuvre dans un esprit de concertation et de partenariat reste essentielle pour la consolidation de la relation bilatérale.
3. L'UE salue la tenue du **Comité d'Association** ainsi que de la totalité de sous-comités prévus dans le cadre de l'Accord d'Association, ce qui témoigne de la volonté de deux parties de renforcer leur dialogue et leur coopération dans des domaines d'intérêt commun. Dans ce contexte, l'UE se félicite de la mise en place du **dialogue de haut niveau sur l'énergie** qui a réuni le Commissaire Arias-Canete et le Ministre Youcef Yousfi à Alger le 5 mai 2015. A ceci s'ajoutent les visites de hauts responsables européens et algériens qui ont eu lieu pendant l'année. Ces visites enrichissent la relation bilatérale et contribuent à tisser des liens plus étroits avec le gouvernement et le peuple algériens.

4. L'UE se réjouit de la participation de l'Algérie aux consultations sur la **révision de la Politique Européenne de Voisinage** et notamment de la présence du Ministre des Affaires Etrangères, Mr. Lamamra, à la réunion informelle de Barcelone le 13 avril 2015. A cet égard, l'UE a pris bonne note de la contribution algérienne contenue dans son "non-papier" et plus particulièrement des références aux défis communs dans les domaines de la sécurité et du développement ainsi que de l'importance accordée à la dimension humaine. L'UE salue la volonté affichée par l'Algérie d'associer les acteurs économiques et le mouvement associatif dans la mise en œuvre graduelle et consensuelle de cette politique. L'UE souhaite que **les discussions sur le Plan d'Action** aboutissent rapidement afin d'offrir un nouvel espace pour le développement des relations bilatérales grâce à la fixation d'objectifs pragmatiques à moyen et long terme, issus de l'Accord d'Association.
5. Concernant la **situation politique interne en Algérie**, l'UE suit avec intérêt les initiatives prises par le gouvernement, dont le développement de la loi organique relative à l'information, la modernisation du secteur de la justice ou de la sécurité sociale, la réorganisation administrative du territoire, et la mise en place des facilités pour améliorer l'accès des citoyens à l'administration. L'UE encourage l'Algérie à approfondir les réformes annoncées par le Président Abdelaziz Bouteflika en 2011 dont quelques-unes, y compris la révision de la Constitution, n'ont pas encore abouti. L'UE réitère sa disponibilité à soutenir l'Algérie dans cette voie.
6. L'UE réaffirme son soutien au secteur associatif et à la **société civile algérienne**, dont la pluralité et le dynamisme constituent un cadre nécessaire pour la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie. L'UE soutient la participation des acteurs non-étatiques dans la vie publique et se réjouit de l'accord de l'Algérie pour mettre en œuvre un projet de coopération bilatéral dans ce domaine. L'UE souligne la nécessité d'assurer la liberté syndicale et rappelle l'importance du dialogue social (tripartite et bipartite), composant essentiel du travail décent.
7. Le dialogue politique entre l'UE et l'Algérie est fondé sur des engagements et des principes communs, dont le respect des **droits fondamentaux et des libertés civiles**. L'UE salue les réformes adoptées en matière de droits de l'Homme en Algérie, dont la protection et la promotion des droits de la femme, en particulier la modification du Code de la Famille pour pénaliser les violences contre les femmes et appelle désormais à leur pleine mise en œuvre.

L'UE se félicite aussi de la participation active de l'Algérie à la conférence relative au renforcement de la participation des femmes à la vie économique (Barcelone 19 – 21 mai 2015), organisée par le Secrétaire général de l'Union pour la Méditerranée (UpM). Cependant, l'UE regrette les entraves opposées à certaines associations nationales et internationales pour travailler en Algérie suite à l'adoption de la nouvelle loi sur les associations ainsi que certaines restrictions au droit de réunion et de rassemblement. En ce sens, l'UE encourage l'Algérie à renforcer ses mécanismes de protection et de promotion des Droits de l'Homme et à collaborer davantage avec les instances internationales, notamment avec le Rapporteur Spécial de l'ONU sur le droit de réunion pacifique et d'association, M. Maina Kiai, avec le rapporteur spécial pour les droits de l'Homme et le contre-terrorisme et enfin avec le rapporteur spécial pour la torture qui ont sollicité des invitations officielles pour visiter l'Algérie. Dans ce contexte, l'UE note avec satisfaction les négociations en cours entre l'Algérie et le Conseil de l'Europe pour adopter un Plan d'Action et invite l'Algérie à devenir membre des Conventions ouvertes aux pays-tiers.

Relations économiques et commerciales

8. En tant que son **premier partenaire commercial** et la source la plus importante d'investissements étrangers dans le pays, l'UE désire travailler étroitement avec l'Algérie afin de faciliter les échanges, approfondir les liens commerciaux et soutenir le processus d'intégration régionale. L'UE réitère la **nécessité de poursuivre** la mise en œuvre de l'ensemble des engagements pris en vertu de l'Accord d'association notamment en ce qui concerne la libre circulation des marchandises, le démantèlement tarifaire et la réduction des obstacles non tarifaires. L'UE **exprime ses inquiétudes** devant l'adoption de nouvelles mesures, notamment non tarifaires, restrictives du commerce entre les deux parties et encourage l'Algérie à reconsidérer de telles mesures et à éviter la mise en place d'autres mesures de ce type qui pourraient conduire à des nouvelles entraves. L'UE se réjouit de la tenue de discussions exploratoires informelles en vue du développement du commerce des produits agricoles et de la pêche et réitère son souhait d'arriver à un accord satisfaisant pour les deux parties sur une base de réciprocité et dans un esprit de partenariat.

9. L'UE réaffirme sa volonté de soutenir **l'accession de l'Algérie à l'OMC**, notamment par la finalisation des négociations bilatérales et par une collaboration mutuelle devant les instances multilatérales. L'UE encourage l'Algérie à poursuivre ses consultations internes de sorte à faire entrer le processus d'adhésion dans sa phase finale.
10. En ce qui concerne le **climat des affaires**, l'UE se félicite de la participation de l'Algérie dans la mise en œuvre du programme de travail 2014-2016 sur la coopération industrielle euro-méditerranéenne dans le cadre de l'UpM, ainsi que des efforts entrepris en matière de soutien aux petites et moyennes entreprises sur la base des principes du "Small Business Act" pour l'Europe. L'UE constate néanmoins que malgré un potentiel important, le climat des affaires en Algérie reste perfectible et encourage l'Algérie à l'améliorer pour faciliter l'investissement étranger en assurant des conditions stables, prévisibles, non discriminatoires et transparentes conformément aux dispositions de l'Accord d'Association. L'UE considère qu'un climat d'affaires amélioré et plus ouvert aux investissements étrangers directs aiderait l'Algérie à attirer un flux d'investissements plus important qui contribuera à son tour à une diversification des activités économiques hors-hydrocarbures, un développement du secteur privé, et à une compétitivité accrue de l'économie algérienne.
11. La Convention régionale sur les **règles d'origine** préférentielle pan euro-méditerranéennes demeure une priorité pour l'UE. Il s'agit d'un instrument clé dans la promotion de l'intégration économique régionale. L'UE espère que l'Algérie sera en mesure de notifier sa ratification dans les plus brefs délais, comme annoncé lors du dernier Sous-Comité de Coopération douanière.

Coopération sectorielle

12. Concernant le **transport maritime**, l'UE rappelle le travail en cours dans la mise en place d'un réseau transméditerranéen et son cadre réglementaire à travers le Plan d'action régional 2014-2020, facilitant ainsi le dialogue sud-sud, et invite l'Algérie à continuer d'y participer. L'UE a pris note de l'adoption par l'Algérie d'un décret en décembre 2014 qui viendrait régler les problèmes liés aux comptes d'escale des armateurs maritimes européens. L'UE espère que la mise en œuvre rapide et effective dudit décret mettra fin à ce problème de manière définitive.

13. En matière d'**environnement**, l'UE salue la participation de l'Algérie à la réunion ministérielle de l'UpM qui s'est tenue le 13 mai 2014 à Athènes, et qui a permis de réaffirmer la volonté partagée de relever les défis environnementaux et climatiques du bassin méditerranéen. L'UE salue les objectifs ambitieux adoptés par l'Algérie dans le cadre de la Convention de Barcelone et réitère son soutien aux efforts de l'Algérie dans ce domaine. L'UE se félicite de l'initiative pour une stratégie sur l'eau en Méditerranée occidentale 5+5 pilotée par l'Algérie et l'Espagne et se réjouit de pouvoir continuer à soutenir les prochaines étapes de ce processus.
14. De par sa nature stratégique, la **coopération énergétique** entre l'UE et l'Algérie fait l'objet d'une attention soutenue des deux parties. La visite du Commissaire chargé de l'énergie et du climat, Arias-Canete à Alger le 5 mai pour participer au premier Dialogue de Haut Niveau sur l'Énergie avec le Ministre algérien Youcef Yousfi, témoigne de la pertinence de ce chantier bilatéral et marque un saut qualitatif dans nos relations. L'UE salue la mise en œuvre du « Mémoire d'Entente sur l'établissement d'un partenariat stratégique » signé en juin 2013 et la mise en place d'une instance bilatérale pour en assurer le suivi. L'UE reste convaincue que cette coopération contribuera à faciliter les investissements dans les projets d'exploration et de production, et à identifier des actions concrètes pour exploiter pleinement le potentiel existant en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.
15. Aujourd'hui plus que jamais, le **dialogue sur la migration et la mobilité** s'avère une priorité incontournable. L'UE considère qu'il est impératif de renforcer la coopération en matière de mobilité et gestion des flux migratoires avec les pays du sud de la Méditerranée, y compris dans la lutte contre l'immigration irrégulière. En ce sens, l'UE encourage l'Algérie à entamer un dialogue bilatéral dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la migration légale et la mobilité, le trafic des migrants, la réadmission, le retour volontaire, la coopération régionale pour la gestion des frontières, le traitement des flux mixtes de migrants et la protection internationale de ceux qui en ont besoin, l'amélioration de la contribution des citoyens algériens résidant en Europe au développement de l'Algérie et la protection internationale.

16. Le **dérèglement climatique** est un défi crucial pour la zone Méditerranée. L'UE et l'Algérie partagent l'objectif, énoncé dans le cadre de la Convention des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC), de maintenir l'augmentation de la température mondiale moyenne en-deçà de 2°C. L'UE encourage l'Algérie à transmettre au plus tôt, et en tout état de cause, bien en amont de la COP21 qui se tiendra en décembre 2015 à Paris, sa contribution nationale (INDC) à la Convention climat. A cet égard, l'UE prend note de la volonté algérienne de soumettre son INDC avant le mois d'octobre et de finaliser son Plan National du Climat avant la fin 2015. En outre, l'UE réitère sa disponibilité pour accompagner l'Algérie dans ce domaine, à la fois dans ses efforts en matière d'atténuation et en matière d'adaptation aux impacts, déjà observés, du dérèglement climatique, en particulier via le développement des technologies innovantes nécessaires à l'émergence d'une économie plus sobre en carbone, le renforcement des capacités, et l'accès au financement. .
17. L'UE et l'Algérie ont identifié plusieurs priorités en ce qui concerne leur **coopération financière** pour les années à venir, dont la réforme de la justice et le renforcement de la participation citoyenne, le marché du travail, l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes et la diversification de l'économie. Pour le Programme d'Action Annuel de 2015, l'UE et l'Algérie envisagent de travailler sur deux chantiers essentiels : l'amélioration du climat des affaires et le renforcement de la gouvernance au niveau local. L'UE invite l'Algérie à continuer son engagement dans la mise en œuvre des programmes bilatéraux et régionaux, y compris dans le cadre du Protocole permettant l'Algérie de participer aux agences et programmes de l'UE, actuellement soumis à la signature des deux parties.
18. A la suite de la tenue du premier comité paritaire de l'Accord sur la **Coopération Scientifique et Technologique** en 2014, l'UE note avec intérêt l'adoption par l'Algérie des plusieurs mesures, dont la création de plateformes technologiques, le développement de partenariats internationaux pour intensifier et diversifier les échanges du personnel, la création d'un statut légal pour les chercheurs, et la définition des priorités nationales de recherche pour mieux structurer les programmes au sein des établissements. L'UE invite l'Algérie à participer davantage dans l'initiative Horizon 2020 et à faire un plus large usage du programme Erasmus+ et Tempus pour soutenir la modernisation du système d'enseignement supérieur.

19. La **coopération dans les domaines sécuritaire et judiciaire** reste essentielle afin de relever les nombreux défis auxquels nous sommes exposés. L'UE souhaite établir un dialogue ciblé et approfondi avec l'Algérie en vue d'une coopération concrète sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme qui inclura la prévention de la radicalisation et le combat contre l'extrémisme violent dans le respect du droit international, des valeurs fondamentales et des normes internationales en matière de droits de l'Homme. L'UE suit avec intérêt les dialogues que l'Algérie maintient aussi avec l'OTAN et l'OSCE et salue le rôle constructif que l'Algérie joue au sein de l'Union Africaine en matière de paix et sécurité.

Enjeux régionaux

20. L'UE soutient et encourage l'implication de l'Algérie dans les instances de concertation euro-méditerranéennes, au premier rang desquelles l'**UpM** et le **dialogue 5 + 5**, qui, avec l'**Union du Maghreb Arabe (UMA)**, constituent des fora régionaux privilégiés pour approfondir l'intégration de la région et avancer vers une zone de prospérité, de démocratie et de sécurité pour tous. L'UE est particulièrement attentive à la bonne articulation de la Politique Européenne de Voisinage avec ces enceintes de coopération régionale.
21. L'UE réaffirme son attachement au règlement du **conflit du Sahara occidental** et dans ce sens, soutient les efforts du Secrétaire Général des Nations Unies et de son Envoyé Personnel en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui pourvoie à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et en conformité avec les résolutions pertinentes du CSNU, y compris CSNU 2218 (2015). L'UE encourage l'Algérie à continuer son engagement constructif dans la recherche d'une résolution à ce conflit.

22. Pour ce qui est de **la situation au Sahel**, l'UE salue et soutient pleinement la médiation de l'Algérie et ses efforts en vue de trouver une issue à la crise actuelle au Mali. Dans ce contexte, l'UE se réjouit de la signature d'un accord de paix à Bamako le 15 mai par une partie des acteurs concernés. L'UE reste pleinement associée au processus, via son Représentant spécial pour le Sahel, y compris par sa participation au Comité de Suivi, en vue de la mise en œuvre de l'accord entre les parties. L'UE partage avec l'Algérie le souhait de soutenir davantage le développement dans la région. Sur le plan sécuritaire, l'UE invite l'Algérie à établir une coopération étroite dans les domaines visés par le nouveau Plan d'action régional pour le Sahel: la prévention et la lutte contre la radicalisation; appui à la jeunesse; concertation sur la migration, la mobilité et l'asile; le renforcement de la gestion intégrée des frontières et la lutte contre le trafic illicite et la criminalité transnationale organisée. L'UE suit aussi avec attention les travaux de coordination réalisés au sein du CEMOC (Comité d'état-major opérationnel conjoint), de l'Unité de Fusion et Liaison (UFL), et du Centre Africain d'Études et de Recherche sur le Terrorisme.
23. Les menaces qui sévissent dans notre voisinage constituent une préoccupation commune pour l'UE et l'Algérie. Concernant **le cas de la Libye**, l'UE salue les initiatives diplomatiques entreprises par l'Algérie, y compris les réunions avec des dirigeants politiques libyens, pour soutenir les Nations unies et notamment son Représentant Spécial, Bernardino León, dans le processus de dialogue avec les parties libyennes. L'UE reconnaît les efforts de l'Algérie pour faire face à cette situation dont les répercussions dépassent les frontières, notamment sur le plan de la sécurité et de la migration. L'UE reste convaincue que le succès d'un accord pour instaurer un gouvernement d'unité nationale en mesure de stabiliser le pays et de lutter contre le terrorisme, aura besoin de l'appui des voisins de la Libye et de la communauté internationale.
-

9^{ème} Session du Conseil d'association
Algérie – Union européenne
(Bruxelles, les 03 et 04 juin 2015)

Déclaration de l'Algérie

I- DIALOGUE POLITIQUE

1. L'Algérie se félicite de la tenue de la neuvième session du Conseil d'Association avec l'Union européenne qui confirme à nouveau l'attachement indéfectible des deux parties à consolider leur dialogue et leurs liens de coopération dans différents domaines, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Accord d'association et de leur volonté politique commune d'établir un partenariat privilégié fondé sur la confiance, le respect mutuel, la solidarité et le partage des intérêts.
2. L'Algérie se réjouit d'autant plus qu'il s'agit là de la première réunion du Conseil depuis les changements intervenus à la tête des institutions de l'UE, à l'issue des dernières élections parlementaires européennes. Elle souhaite vivement que ces changements puissent impacter positivement les relations algéro-européennes dans le sens d'une prise en charge plus concrète et plus visible des aspirations et des ambitions des deux parties.
3. Cette 9^{ème} session, qui intervient à quelques mois du 10^{ème} anniversaire de l'entrée en vigueur de l'Accord d'Association Algérie-Union européenne, est une nouvelle occasion pour donner un signal fort à l'adresse des opérateurs économiques des deux parties quant à notre ferme volonté de saisir les nombreuses opportunités qu'offre cet accord pour en faire un instrument au service d'un développement harmonieux et équilibré de nos relations de partenariat.
4. Elle considère, par ailleurs, que les réunions de l'ensemble des Sous-Comités et Groupes de travail sectoriels en 2014 et au début de l'année en cours, qui ont permis la tenue, à Alger, de la 4^{ème} Session du Comité d'association, constituent un acquis important qu'il convient de préserver en vue d'approfondir le dialogue politique et permettre un suivi et une évaluation régulière des relations de coopération entre les deux partenaires.
5. L'Algérie relève, à cet effet, et avec satisfaction la tenue de la troisième session du Sous-comité « Dialogue Politique, Sécurité et Droits de l'Homme » qui sert de cadre approprié à l'approfondissement et la promotion d'une concertation franche, sereine, objective et responsable sur les évolutions enregistrées dans ces domaines, en Algérie et dans l'UE.
6. L'Algérie estime, par ailleurs, que les idées échangées sur la révision des mandats des organes de suivi et de mise en œuvre de l'Accord d'Association traduit la volonté commune de rationaliser et d'optimiser l'utilisation et le fonctionnement de ces organes et tient à réitérer une nouvelle fois toute l'importance qu'elle attache à la tenue sur une base régulière, des sessions du Conseil d'association.
7. L'Algérie se félicite également du lancement, à Alger, le 05 mai 2015, du Dialogue Politique de Haut Niveau sur l'Energie, qui vise la promotion d'un partenariat stratégique mutuellement avantageux, articulé autour de la garantie des débouchés pour les exportations algériennes et l'approvisionnement sûr et régulier de l'UE en énergie, sur une base commerciale. Elle souhaite, à cet effet, un accroissement des investissements européens, un fort transfert technologique et un partenariat contribuant à la diversification et à la transition énergétique dans l'intérêt mutuel des deux parties. Elle invite l'UE à mettre en œuvre de manière commune et effective les conclusions consignées dans le Document administratif issu de la réunion d'Alger.
8. S'agissant de la Politique Européenne de Voisinage, l'Algérie a accueilli avec beaucoup d'intérêt la décision des nouvelles autorités de l'UE de revisiter, une nouvelle fois, cette Politique en concertation avec ses partenaires concernés. Elle réitère, à cet égard, sa ferme volonté de contribuer à l'effort de réflexion collective engagé autour de cette révision qui devrait aboutir à une plus grande souplesse, flexibilité, adaptabilité aux attentes et potentiel de chaque partenaire et Co-appropriation de cette Politique.

9. L'Algérie, consciente de la nature et de la densité de ses relations avec l'UE, ses Etats membres et ses institutions, ainsi que des défis communs à relever, appelle au développement d'un dialogue renforcé et d'un partenariat global intégrant les volets «politique et sécurité», «économique et commercial» et «humain et social» de l'Accord d'Association. A cet égard, les dimensions parlementaire et humaine, qui revêtent une importance particulière, sont à promouvoir et à développer dans l'intérêt du rapprochement entre les peuples et du renforcement des liens de confiance et de respect. Elle salue, à ce titre, la création du Groupe d'amitié Algérie-Parlement européen.
10. La dimension humaine occupe une place importante dans les relations de l'Algérie avec l'UE et la circulation des personnes ainsi que la protection des membres de sa communauté en Europe qui en sont des axes fondamentaux. Elle a marqué, à cet égard, son accord pour la tenue à Alger d'une session d'information sur l'offre de l'UE de partenariat sur la migration, la mobilité et la sécurité.

II- EVOLUTION INTERNE

11. La scène politique interne a été notamment marquée par la tenue en avril 2014, avec succès, de l'élection présidentielle au cours de laquelle le peuple algérien s'est exprimé souverainement et démocratiquement en faveur de la paix, de la stabilité et du renouveau économique et social.
12. Dans le cadre du processus de réformes initié par Monsieur le Président de la République en 2011, plusieurs textes législatifs et réglementaires en matière politique, économique et sociale, visant l'enracinement de la démocratie et la promotion d'un développement économique et social inclusif, endogène et harmonieux, ont été adoptés ou sont en cours d'adoption.
13. Au titre du parachèvement des réformes politiques, une large consultation s'est déroulée sur la révision de la Constitution, avec pour objectif l'adoption au cours de l'année 2015 d'une Loi fondamentale consensuelle consolidant un Etat moderne et démocratique, fondé sur la justice sociale, un environnement propice pour l'affermissement des libertés, la promotion de la femme, l'épanouissement du pluralisme politique et le développement du mouvement associatif. En un mot, il s'agira de consolider les assises de la jeune démocratie algérienne pluraliste, dans le respect des constantes nationales. A cet effet, de nouveaux partis politiques qui ont introduit leur demande d'agrément ont reçu l'autorisation de tenir leurs congrès constitutifs.
14. Le mouvement associatif s'est engagé dans la phase de mise en conformité avec les dispositions de la Loi sur les associations du 12 janvier 2012 avec des perspectives de partenariats et d'accès aux financements étrangers. Les associations locales et nationales sont consultées et intégrées dans les actions de développement dans le cadre de l'approche participative.
15. Pour ce qui de certains aspects de la Loi 12/06 sur les associations, liés aux conditions de financement de celles-ci et d'établissement d'ONG étrangères, des mécanismes et des dispositifs seront mis en place en vue de trouver des solutions concrètes à ces questions dans le strict respect des dispositions de ladite Loi. L'accord préalable exigé en matière de financement étranger des associations, ne constitue en aucun cas une entrave à ce type de financement, mais intervient dans un souci de transparence et de compatibilité du financement avec le mandat de l'association et de la nature du projet financé.
16. Des réformes administratives sont introduites en vue de faciliter l'accès du citoyen au Service public, à travers la numérisation des documents administratifs, la mise en place de cellules d'écoute et d'information à la disposition des citoyens, le renforcement de la démocratie participative, ainsi que le découpage administratif visant à rapprocher l'administration de l'administré.
17. Le secteur de la communication s'est enrichi par la promulgation, en mars 2014, de la Loi sur l'Audiovisuel qui consacre l'ouverture au privé, la création d'une Autorité de régulation de l'audiovisuel, d'un Conseil de l'éthique et de la déontologie en cours de mise en place, la délivrance des cartes de journalistes, la mise en place d'un Fonds d'appui aux journalistes publics et privés et l'adoption prochaine d'une Loi sur la publicité, sans omettre la dépénalisation du délit de presse.

18. Convaincue que la Justice, constitue la pierre angulaire d'un Etat de droit, l'Algérie poursuit des réformes visant la modernisation du secteur à travers l'introduction de la signature électronique des actes de justice, le recours à l' Internet, la facilitation de l'accès du citoyen à la justice, à travers une dématérialisation des procédures civiles, l'amélioration des conditions carcérales et de gestion des établissements pénitentiaires, la mise en place de systèmes d'audition à distance des détenus dangereux et des témoins, l'introduction du bracelet électronique. En outre, il a été procédé à l'amendement du Code pénal visant le renforcement de la protection de la femme contre toutes les formes de violence à son égard. Les droits de l'enfant ont été consolidés à la faveur de la création d'un Fonds destiné à la femme divorcée et à ses enfants avec une affectation budgétaire dans la Loi de finances 2015.
19. L'Algérie, qui en est un membre fondateur, a été élue, pour la deuxième fois au Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, ce qui est un signe de confiance en sa capacité à contribuer aux objectifs dudit Organe. Elle rappelle son appui à l'adhésion de l'UE à l'Institut International sur le Droit et la Justice basé à Malte.
20. Concernant la peine de mort, l'Etat algérien continuera à observer le moratoire sur la question depuis 1993, et apporte son Co-parrainage en la matière à l'initiative européenne au niveau des Nations Unies.
21. Sur le plan économique et social, plusieurs réalisations ont été enregistrées dans le cadre des trois programmes quinquennaux et qui vont se poursuivre dans le prochain Plan 2015-2019 visant la poursuite de la réalisation des infrastructures de base, de l'amélioration des services sociaux, du développement des ressources humaines, de la diversification de l'économie et la création de l'emploi notamment des jeunes, avec comme objectif de maintenir le taux de chômage de 10,6 % atteint en 2014.
22. En dépit de la tendance baissière des cours du pétrole, qui constituent la principale source de revenu (97%), des mesures sont prises pour optimiser les capacités de production nationales, à travers notamment l'amélioration du climat des affaires, la rationalisation des importations, la promotion des exportations hors hydrocarbures, tout en préservant les acquis sociaux fondamentaux.
23. L'Algérie, qui a atteint la quasi-totalité des Objectifs de Développement du Millénaire (OMD), a été retenue parmi les 50 pays appelés à poursuivre le processus post-2015. Elle souhaite que les partenaires internationaux au développement, notamment l'UE et ses Etats membres, honorent leur engagement de contribution à l'Aide Publique au Développement (0.7 %), en particulier au profit des pays africains.
24. L'Algérie se réjouit de la reprise économique dans l'UE et ses Etats membres comme facteur de relance de la croissance économique mondiale, avec l'espoir de répercussions positives sur les économies des pays partenaires de la rive sud de la Méditerranée.
25. L'Algérie relève avec préoccupation la montée inquiétante des idées xénophobes, islamophobes et extrémistes portées par certains courants politiques dans certains Etats membres de l'UE. Elle appelle, à cet égard, pour que les communautés étrangères, notamment maghrébines, légalement établies dans l'UE, soient préservées des dangers de telles dérives néfastes à la cohésion et à la convivialité entre les peuples des deux rives. Elle lance, à cet effet, un appel en faveur de la promotion du dialogue des cultures, des religions et des civilisations.

III- RELATIONS DE COOPERATION

26. L'Algérie relève que l'évolution de la relation de coopération avec l'UE, son premier partenaire dans la région, enregistrée depuis la dernière session du Conseil d'association, reste en deçà du potentiel et des ambitions des deux parties. Elle se félicite de l'acceptation de sa requête pour la compensation des concessions tarifaires accordées aux nouveaux Etats membres de l'UE, au titre de l'article 21 de l'Accord d'association, et souhaite que le Groupe ad-hoc constitué à cet effet puisse rapidement aboutir à un compromis favorisant la promotion des exportations hors hydrocarbures sur le marché européen, en vue de traduire la volonté commune de rééquilibrage, un tant soit peu, des échanges entre les deux parties.

27. Elle constate, par ailleurs, une mise en œuvre satisfaisante des programmes de coopération sectorielle à travers, notamment l'introduction de l'appui budgétaire tout en souhaitant accorder aux administrations bénéficiaires suffisamment de temps pour compléter les réformes structurelles exigées. Elle invite son partenaire européen à poursuivre de manière qualitative et substantielle son appui au renforcement des capacités humaines, institutionnelles et managériales des secteurs récipiendaires.
28. Elle encourage, en outre, l'UE et ses Etats membres à promouvoir l'afflux des investissements productifs pouvant contribuer à l'émergence d'une économie algérienne diversifiée et compétitive en prévision de l'avènement de la zone de libre-échange. Elle souhaite que le projet d'une Conférence Internationale sur la Croissance et les Investissements puisse se concrétiser afin de promouvoir les relations de partenariat entre les opérateurs des deux parties.
29. L'Algérie estime que la dotation allouée à notre pays au titre de la programmation budgétaire (2014-2017), n'est pas à la mesure des objectifs ambitieux en termes d'appui à la gouvernance, à la diversification de l'économie et à la création d'emploi. Elle considère également qu'elle ne reflète pas les avantages comparatifs de l'Algérie, que ce soit en fourniture sûre et régulière de gaz à l'UE et en sa qualité de principal partenaire commercial et d'acteur majeur dans le maintien de la sécurité et de la stabilité dans la région.
30. L'Algérie relève avec satisfaction l'élargissement des segments de coopération avec l'UE. Elle souhaite, à cet effet, que les programmes d'appui aux secteurs de la santé, de l'eau, de l'enseignement supérieur et de la diversification de l'économie, clôturés avec succès, puissent être reconduits afin de consolider les acquis de modernisation enregistrés. Elle invite, à cet égard, le partenaire européen à compléter la réalisation des objectifs non atteints dans les domaines de la santé, de l'eau au service de l'agriculture, du parachèvement de la réforme universitaire et l'achèvement de l'équipement du Centre Technique des Industries Agroalimentaires (CTIAA).
31. Les programmes de coopération relatifs à l'appui à la gouvernance économique et politique (SPRING), à l'emploi des jeunes, à l'environnement, à la proximité rurale, à l'aquaculture et à l'agriculture sont engagés. Ils seront complétés par des actions de coopération destinées à la Justice, aux Médias, à l'adéquation formation-emploi et à l'amélioration du Climat des Affaires. Ces programmes témoignent de la volonté de l'Algérie d'élargir et d'approfondir sa coopération multidimensionnelle avec l'UE. Elle souhaite, dans ce cadre, une plus grande implication des cadres gestionnaires algériens afin de promouvoir l'appropriation et la pérennisation de ces programmes.
32. Persuadée de l'importance que représente l'Accord sur la coopération scientifique, technologique et d'innovation, conclu en 2012, en matière de transfert de technologie et d'innovation, nécessaire à son développement économique et social, ainsi qu'à la mise à niveau de son tissu industriel national, l'Algérie réitère son appel à la mise en œuvre de cet Accord, à travers la tenue de la 2ème session du Comité Mixte.
33. Convaincue de l'intérêt commun pour le projet de la station de navigation satellitaire (EGNOS), l'Algérie appelle à la diligence de sa concrétisation.
34. L'Algérie, qui considère que la Politique européenne de voisinage comme porteuse d'une valeur ajoutée à l'Accord d'Association, estime que le Plan d'Action y afférent doit être un instrument souple, dynamique, évolutif et réalisable, et qui réponde aux attentes et besoins du partenaire dans l'intérêt du renforcement du dialogue et de la coopération avec l'UE. Elle salue, dans ce cadre, les progrès substantiels réalisés dans les discussions en cours sur le Plan d'action relatif à cette Politique.
35. L'Algérie ambitionne légitimement d'adhérer à l'OMC et compte, à ce propos, sur l'UE pour lui apporter un appui concret, conformément à la Déclaration y afférente consignée dans l'Accord d'Association. Un accord bilatéral avec l'UE est de nature à soutenir la perspective d'accession de l'Algérie à cette Organisation, qui confortera son intégration à l'économie mondiale.
36. L'Algérie espère que la qualité et la densité que connaissent ses relations avec certains des Etats membres puissent se refléter avec l'UE, compte tenu de leur complémentarité.

IV- QUESTIONS REGIONALES

37. Tenant compte du poids de l'UE, l'Algérie accorde un intérêt particulier au dialogue et à la concertation avec ce partenaire sur les questions régionales et internationales d'intérêt commun.
38. A cet égard, et consciente de la nécessité impérieuse du retour de la paix et de la sécurité dans la région Sahélo-saharienne, l'Algérie, en tant que pays voisin, et avec le concours de ses partenaires, n'a ménagé aucun effort pour soutenir et conduire une médiation internationale de sortie de crise au Mali. Elle souhaite que le partenaire européen, qui s'est pleinement associé à ce processus, puisse continuer à apporter sa contribution à la mise en œuvre de l'Accord de paix et de réconciliation au Mali.
39. S'agissant de la situation en Libye, l'Algérie apporte son ferme appui au dialogue politique inclusif entre les parties libyennes et soutient les efforts de l'Envoyé Spécial de l'ONU pour la Libye, Bernardino León.
40. Sur la question du Sahara occidental, l'Algérie réitère son ferme soutien aux efforts de l'Envoyé Personnel du SG des Nations Unies pour le Sahara occidental, M. Christopher ROSS, pour le règlement juste et définitif de ce conflit fondé sur l'exercice par le peuple sahraoui de son droit à l'autodétermination et invite l'UE à y contribuer. Elle salue, par ailleurs, l'aide alimentaire apportée par l'UE aux réfugiés sahraouis.
41. L'Algérie réitère son appel en faveur d'une solution juste, durable et définitive de la question palestinienne dans le cadre des résolutions pertinentes des Nations Unies. Elle encourage le partenaire européen à assumer un rôle politique accru en vue de la relance sérieuse des négociations de paix au Moyen orient.
42. Concernant la situation en Syrie, l'Algérie plaide, à nouveau, pour l'arrêt immédiat des actes de violence et des hostilités pour mettre fin à la souffrance du peuple syrien, exhortant toutes les parties syriennes à adhérer au processus de négociations sur la base de la Déclaration de Genève I.
43. S'agissant des développements en cours au Yémen, l'Algérie apporte sa solidarité au peuple yéménite et appelle à faire prévaloir un dialogue et une solution politique. Elle salue la position de l'UE exprimée par la voix de sa Haute Représentante en faveur d'une solution politique dans ce pays.
44. L'actualité dramatique récente de migrants en Méditerranée interpelle les consciences humaines et appelle à la convergence des efforts autour d'une approche globale souvent développée par l'Algérie. En effet, l'Algérie, qui est passée de pays de transit à celui de destination, plaide en faveur d'une stratégie migratoire incluant à la fois les aspects de sécurité liés à la lutte contre les réseaux criminels de la traite humaine, la promotion d'une meilleure circulation des personnes, le respect de la dignité humaine et la coopération au développement avec les pays d'origine. Elle estime également que le règlement des crises dans la région et la lutte contre la pauvreté sont des facteurs d'atténuation de ce phénomène.
45. Elle renouvelle son appel en faveur du renforcement des droits légitimes des migrants légalement établis sur le territoire de l'UE et encourage cette dernière à ratifier la Convention des Nations Unies sur les Droits des Travailleurs Migrants et des Membres de leurs Familles.
46. L'Algérie, qui prône une approche globale, solidaire, opérationnelle et multidimensionnelle en matière de lutte contre le terrorisme, réitère son appel en faveur de l'adoption d'une Convention internationale et à la criminalisation du paiement des rançons. Elle soutient, en outre, les efforts visant à prévenir ce fléau à travers, notamment la dé-radicalisation. Elle invite l'UE à apporter son appui à AFRIPOL et au CAERT. Par ailleurs, elle renouvelle son engagement à renforcer sa coopération avec l'UE et l'UNICRI en matière de prévention et de lutte contre les risques chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires (CBRN), à travers le Bureau Régional d'Alger du Centre d'excellence (CBRN).
47. L'Algérie, qui a présidé la 9^{ème} conférence d'examen du Traité de Non-prolifération Nucléaire de New York (27 avril-22 mai 2015), exhorte l'UE à œuvrer en faveur de l'adoption du nouveau Plan d'action quinquennal visant la création d'une zone exempte d'ADM au Moyen orient.

48. L'Algérie, qui co-préside le processus de négociations de la Plateforme de Durban en prévision de la Cop21 de Paris sur les changements climatiques, invite l'UE à soutenir les attentes des pays en développement.
49. L'Algérie a toujours plaidé pour le renforcement des processus euromaghrébin, euro-africain, euro-arabe et euro-méditerranéen, en tant que foras de concertation et de coopération favorisant la prospérité partagée et le rapprochement des peuples dans l'intérêt des régions respectives voisines. Elle considère, également, que le Dialogue 5+5 constitue un cadre complémentaire de ces processus. Elle souhaite, à cet égard, que le partenaire européen apporte sa contribution à la réalisation des objectifs de la Stratégie sur l'eau en Méditerranée occidentale adoptée à Alger le 31 mars 2015.
